

Décision n° EI-2025-15 portant sur l'accréditation du programme de Bachelor de droit délivré par la Faculté de droit, Université d'Ajman, Émirats arabes unis.

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2025_CONV5 ;

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 12 décembre 2025,

Décide :

Article 1er

Après avoir constaté que le Bachelor de droit délivré par la Faculté de droit, Université d'Ajman, Ajman, Émirats arabes unis, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Le programme d'études du bachelor de droit (faculté de droit) de l'université d'Ajman est conforme à la stratégie éducative de l'établissement. Les explications détaillées fournies dans le rapport d'auto-évaluation et les annexes contenant de nombreuses mises en œuvre soulignent à quel point cette qualification a été mûrement réfléchie au sein de l'établissement. Il existe une adéquation entre le programme d'études du bachelor de droit et la stratégie éducative de l'établissement, même s'il serait utile de renforcer à la fois les partenariats scientifiques et la coopération internationale.

En ce qui concerne l'accueil des étudiants internationaux, il existe une volonté claire de développer des partenariats internationaux, qui devrait être encouragée.

Le programme d'études du bachelor de droit comprend des liens avec la recherche tout à fait satisfaisante. Comme l'admet la faculté de droit elle-même, malgré des politiques fortes, il est nécessaire de renforcer la mise en œuvre concrète, par exemple les conférences, les programmes de recherche et les programmes de visite.

Très satisfaisant du point de vue des relations avec le monde socio-économique, le programme d'études du bachelor de droit maintient et développe des liens importants avec le marché du travail. Si la politique en matière de stages et d'engagement avec les acteurs socio-économiques pourrait être encore développée, il est important de souligner la dynamique positive de la faculté.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

La structure du programme d'études et les méthodes d'enseignement utilisées sont largement adaptées aux compétences visées. Du point de vue des méthodes d'enseignement, l'université a pleinement adopté la diversification et relevé les défis de la modernité, y compris ceux liés à l'IA. La dimension internationale n'est pas encore pleinement et concrètement perceptible, mais il existe une réelle volonté de progresser sur ce point, qui doit être encouragée. Des liens substantiels avec le monde socio-économique ont été établis ; ils pourraient être développés davantage.

CRITÈRE 3 : LE PARCOURS DES ÉTUDIANTS DE LA FORMATION

Le programme a pris des mesures efficaces pour garantir son attractivité grâce à divers outils et à une excellente réputation, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'étudiants depuis la levée des restrictions ministérielles. Il prévoit des procédures structurées et bien établies pour accueillir et guider les nouveaux étudiants. Le programme met en œuvre un large éventail de mesures pour favoriser la réussite des étudiants, notamment un encadrement et un suivi personnalisés, l'élaboration d'un programme d'études fortement axé sur la pratique qui permet aux étudiants d'acquérir des compétences et de se constituer des réseaux, et la mise en œuvre d'une politique d'inclusion engagée. Il assure également un suivi étroit et facilite l'intégration professionnelle de ses diplômés en maintenant un contact direct et personnalisé, en mettant en place des procédures de suivi systématiques, en établissant un réseau actif d'anciens élèves et en offrant des possibilités d'emploi. Les résultats de ces politiques, en termes de taux d'emploi, sont satisfaisants mais pourraient être encore améliorés.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le programme de bachelor de droit présente une structure de gouvernance solide et mature, combinant un leadership académique clair, un soutien opérationnel et des mécanismes d'assurance qualité. L'architecture de l'évaluation interne et de la gestion fondée sur l'éthique est en place. L'équipe enseignante est soudée et qualifiée, et les efforts continus visant à aligner le programme d'études sur les défis juridiques et sociétaux en constante évolution reflètent l'engagement du programme en faveur de l'amélioration. Les procédures et les politiques sont définies avec précision, même si certains domaines, tels que le contrôle des utilisations de l'IA, doivent encore être consolidés. À l'avenir, il sera essentiel de mettre davantage l'accent sur la gouvernance participative, l'engagement des parties prenantes externes et les possibilités de développement du corps enseignant afin de maintenir l'excellence de l'enseignement juridique.

Article 2

Le Bachelor de droit délivré par la Faculté de droit, Université d'Ajman, Ajman, Émirats arabes unis est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- S'engager dans une véritable coopération internationale

Même si des obstacles économiques et culturels existent, des efforts doivent être entrepris pour développer la coopération internationale, qui est essentielle pour répondre aux normes d'accréditation internationales. Si la mobilité intra-curriculaire des étudiants s'avère trop complexe à mettre en œuvre, elle pourrait être encouragée en tant qu'activité parascolaire, comme cela a été fait pour l'apprentissage de l'anglais. La participation des étudiants à des universités d'été (sessions courtes d'une semaine) dans des universités étrangères pourrait, par exemple, être bénéfique. La coopération internationale pourrait également être renforcée dans le domaine de la recherche en organisant des événements scientifiques internationaux allant au-delà de simples conférences, ce qui serait utile tant pour le personnel académique que pour les étudiants.

- Continuer à établir des partenariats académiques efficaces

La faculté de droit a clairement pris des mesures pour établir des partenariats académiques qui ne soient pas purement formels, mais efficaces. Ces efforts doivent être encouragés et poursuivis. Les obstacles financiers pourraient être atténués par la conclusion de partenariats régionaux. Bien que la politique de qualité stricte de l'université (qui n'autorise que les partenariats avec des universités classées parmi les 200 meilleures au monde) soit louable, une certaine souplesse pourrait encourager des partenariats moins prestigieux mais opérationnels, susceptibles de faire progresser de manière positive le programme de bachelor de droit.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, 12 décembre 2025

La présidente

signée

Coralie CHEVALLIER